

## **Séance du Conseil communal du samedi 16 octobre 2004.**

1. Procès-verbal de la séance tenue par le Conseil communal mardi 14 septembre 2004.

### **CULTES – FABRIQUES D'EGLISE**

#### 2. Comptes 2003

- Saint-Jean l'Evangeliste à Arbre
- Saint-Denis à Irchonwelz
- Saint-Quirin à Houtaing
- Notre-Dame de la Visitation à Ligne
- Saint-Sulpice à Moulbaix
- Saint-Pierre à Ostiches.

Avis

#### 3. Budget 2004 de l'Eglise Saint-Sulpice à Moulbaix. Approbation

#### 4. Modifications budgétaires 2004

- Sainte-Waudru à Maffle
- Saint-Pierre à Mainvault
- Saint-Ursmer à Ormeignies

### **FINANCES COMMUNALES**

#### 5. Emprunt I.F.H.O. Garantie par la commune

Par délibération du 18 décembre 2003, le Conseil d'administration de l'intercommunale I.F.H.O. a décidé de lancer une procédure de marché public en vue de contracter un emprunt destiné à financer le rachat des parts d'I.E.H. détenues par Electrabel. Le marché a été attribué à Ethias Banque en juin 2004.

En date du 30 juin 2004, l'intercommunale I.D.E.T.A. a absorbé l'intercommunale I.F.H.O., et de par cette opération a repris à son compte l'ensemble de l'actif et du passif et des droits et obligations détenus par l'I.F.H.O.

L'intercommunale I.D.E.T.A. a donc été reconnue comme l'emprunteur.

Les charges de l'emprunt sont supportées entièrement par l'intercommunale , mais toutes les communes membres de l'intercommunale doivent apporter leur garantie.

La quote-part de la Ville d'Ath, établie en fonction du nombre de parts détenues dans l'intercommunale I.F.H.O., représente 9,84% du montant de l'emprunt.

Notre commune ne serait appelée à intervenir financièrement que si l'Intercommunale fait défaut et que ses comptes ne sont plus alimentés. Dans ce cas seulement, Ethias Banque prélèverait le montant des charges de l'emprunt sur le compte de la commune.

Le Collège échevinal propose de garantir l'emprunt sollicité au départ par I.F.H.O. auprès d'Ethias Banque.

## **DISTRIBUTION D'EAU**

### **6. Souscription de parts sociales en vue de financer les travaux d'extension du réseau à la rue Villa Romaine à Ghislenghien. Approbation**

La Société Wallonne des Distributions d'Eau a transmis un dossier visant à la souscription de 96 parts sociales de € 25 dans le capital du service de distribution de Dendre et Senne en vue de financer les travaux d'extension du réseau à la rue Villa Romaine à Ghislenghien.

Les travaux seront financés par IDETA qui versera à la Société Wallonne des Eaux le montant de ses prestations et fournitures.

Cette souscription n'entraînera aucune charge financière supplémentaire pour la ville étant donné que les parts souscrites seront libérées par le versement susdit et par l'apport des travaux de terrassements.

## **PATRIMOINE ET TOURISME**

### **7. Mise en place d'un spectacle multi-média d'interprétation de la ville au sein de la Tour Burbant (phase I). Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Avis de marché. Décision**

Le développement touristique de la Ville d'Ath repose sur différents axes thématiques forts. Parmi ceux-ci, le renforcement de l'attractivité de la ville s'appuie sur une valorisation du patrimoine, la requalification des espaces urbains, la mise en scène de la ville et la mise en place de nouveaux produits touristiques.

Un des objectifs majeurs est d'organiser et de structurer la thématique « Ath, ville d'art et d'histoire ».

Dans ce cadre, la tour Burbant est un point touristique incontournable au cœur du centre historique. L'édifice offre un volume intéressant pour accueillir un spectacle multimédia retraçant l'histoire de la ville.

La principale caractéristique de la tour Burbant réside bien entendu dans son architecture médiévale (12<sup>e</sup> s.). Le donjon est à l'origine de la ville ; il est le point de départ de la constitution de l'agglomération urbaine. En cela, Ath présente un modèle type de l'évolution d'une ville créée au moyen âge.

Pour ces raisons, le 22 mars 1999, le conseil communal a marqué son accord de principe sur le projet (en 2 phases ) de valorisation touristique de la Tour Burbant et il a été décidé de solliciter dans la plus large mesure possible les subsides du Commissariat Général au Tourisme.

Le 15 mars dernier, le Collège a confié à la S.A. DIVERCOM de Tournai un marché de gré à gré relatif à la scénographie du projet susdit.

Les aménagements scénographiques correspondent davantage à un spectacle qu'à un parcours, même si les visiteurs auront l'occasion de parcourir les deux niveaux et la plate-forme extérieure de la tour. L'aspect originel du bâtiment sera maintenu et les relais techniques seront discrets.

Les espaces techniques ainsi que les sources multi-média seront limitées tout en proposant un aspect de vision » intérieure » de l'histoire de la ville.

Des tranches de vie de la cité seront perçues sous l'angle de leurs conséquences sur l'évolution de la ville et de ses habitants. Un narrateur sera placé au centre du spectacle. Il communiquera avec des témoins des différentes époques.

La bande son sera disponible en trois langues : français, néerlandais et anglais.

Ce marché sera financé en grande partie par le Commissariat Général au Tourisme.

Sur base des offres, les recettes et débours seront inscrits au budget 2005.

## **COMMUNICATIONS, VOIRIES ET COURS D'EAU**

### 8. Equipement de l'ancien casino. Cessions de maîtrise d'ouvrage, du coordinateur projet, des contrats d'auteur de projet pour les travaux de voirie, d'égouttage et d'équipement en eau. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation

La Ville d'Ath a acquis voici quelques mois le site de l'ancien Casino comprenant 11 logements insalubres et les terrains situés à proximité.

Ces logements et terrains ont été remis à la sc L'Habitat du Pays vert qui a développé un projet de réhabilitation des 11 habitations en 8 logements, la construction de 6 logements locatifs et 3 acquisitifs.

Dans ce cadre, l'auteur de projet désigné par la société de logements, a étudié l'aménagement des abords.

L'objectif de la ville étant de reconditionner l'ensemble de ce quartier dont certains aménagements se situent en dehors des limites fixées par la Société Wallonne du Logement, il serait opportun que la ville reprenne la maîtrise d'ouvrage pour ces travaux.

Ainsi, le Conseil d'Administration de L'Habitat du Pays vert a approuvé les cessions de maîtrise d'ouvrage, d'auteur de projet et de coordination sécurité santé au profit de la ville.

### 9. - Plan triennal 2004-2006. Modification. Approbation - Impasse Carton. Projet. Ouverture de voirie. Approbation - Réaménagement de la Place de Lorette. Projet. Ouverture de voirie Approbation

Le Ministre compétent avait approuvé le 13 avril 2004 les travaux dudit plan ne reprenant des projets repris initialement que ceux du Grand Houx et de pose d'égouttage à la rue Salvador Allende à Maffle, à la Chaussée de Valenciennes à Irchonwelz, à la rue de Saint-Julien à Ath, à la rue de Soignies à Maffle et à la rue Probideau à Villers-Notre-Dame.

En séance du 14 septembre dernier, le Conseil Communal a approuvé la modification du programme triennal des travaux pour les exercices 2004 – 2006, afin d'y insérer les travaux de revitalisation du village de Ghislenghien.

Au vu de l'évolution des dossiers sur le plan administratif, il appert qu'il convient de varier différemment l'étalement de deux des projets, notamment en ce qui concerne la revitalisation du cœur de Ghislenghien et l'aménagement de la Place de Lorette à Ath.

Le Collège échevinal vous propose donc d'arrêter comme suit le plan triennal :

Maintien des projets repris dans le programme triennal 2004 – 2006 approuvé par le Ministre compétent ;

Modification de l'ordre de priorité de projets et parties de projets de la manière suivante :

#### **2004**

Priorité 1 : **revitalisation du cœur de Ghislenghien** (étude endoscopique et égouttage)

Priorité 2 : **aménagement de la Place de Lorette à Ath** (voirie, aqueduc et égouttage)

Priorité 3 : **aménagement de l'Impasse Carton** (voirie, égouttage, aqueduc et éclairage)

#### **2005**

Priorité 1 : **revitalisation du cœur de Ghislenghien** (voiries, éclairage public)

Priorité 2 : **aménagement d'une voirie à Moulbaix** (voirie, aqueduc)

Priorité 3 : **réaménagement de la Place de Rebaix** (voirie, éclairage public, égouttage et aqueduc)

Priorité 4: **assainissement du Chemin du Vieux Ath** (voirie, égouttage prioritaire (eaux usées), aqueduc (eaux pluviales), étude endoscopique et curage)

Dans le même ordre d'idées, afin de ne pas retarder l'évolution des dossiers, le Conseil Communal a pu prendre connaissance des projets

#### 1) de revitalisation de la Place de Lorette – Chaussée de Bruxelles à Ath

Ce dernier se subdivise, en ce qui concerne le projet repris au plan triennal 2004, en quatre lots :

Lot 2 : Voirie à créer

Lot 3 : Place de Lorette

Lot 4 : Rue des Matelots

Lot 5 : Rue de l'Abbaye

#### 2) de réaménagement de l'Impasse Carton à Ath

Dans le cadre de ces deux dossiers, deux nouvelles voiries sont créées.

Il convient donc de prendre les délibérations inhérentes à l'ouverture de ces deux voiries, ces créations n'ayant donné lieu à aucune remarque.

#### 10. Modification d'une partie du sentier vicinal n° 12 dit sentier du Point d'arrêt et l'incorporation dans le domaine public communal d'une partie des parcelles cadastrées section A, n° 111, 117c et 117 d

Une demande de modification de sentier a été introduite et a été soumise à enquête publique.

Ce dossier concerne le sentier n°12 à Lanquesaint. Il vise la modification d'une partie du sentier vicinal n°12 dit sentier du Point d'Arrêt et à l'incorporation dans le domaine public communal d'une partie des parcelles cadastrées Section A n°111, 117 c et 117 d. L'enquête n'a donné lieu à aucune réclamation.

Le sentier n°12 pourrait être déplacé à la limite des propriétés, et ce jusqu'à l'endroit où le sentier rejoindrait celui existant. Néanmoins, quelques exigences doivent être notées.

L'assiette du sentier devra être établie sur le terrain de l'intéressée. La largeur de la partie piétonne devra être identique à celle reprise sur le plan. Les problèmes de clôture devront être réglés et la canalisation d'eau devra être rétablie, le tout à la charge de l'intéressée.

Les frais de bornage et toutes les démarches administratives visant à concrétiser les actes qui seront passés par l'intéressée devront être pris en charge par la ville.

L'assiette devra être réalisée sur une largeur d'un mètre, une fondation de quelques 15 centimètres de grenailles bien tassées, posée sur un bidim, le tout recouvert d'une couche de tarmac de 5 centimètres d'épaisseur.

Une caution qui vaudra intérêt, devra être déposée à la Ville. Elle sera restituée à l'intéressée dès réception des travaux.

Le Collège échevinal propose d'approuver cette modification à la voirie vicinale afin qu'elle puisse être avalisée officiellement par les autorités de tutelle et faire l'objet d'une décision de la Députation permanente.

## **DOMAINE COMMUNAL**

### 11. Echange de biens sis Chemin du Vieux Ath et rue de la Sucrierie. Décision

Dans le cadre de la politique de mobilité au Centre-Ville, différents axes d'investissements sont progressivement concrétisés :

Ainsi, le vaste garage sous l'Esplanade est en cours de réalisation. Il sera terminé dans le courant de l'an prochain.

Celui du Parc des Récollets vient d'être adjudgé et sera terminé l'an prochain.

Celui du refuge de Ghislenghien, rue Haute, est en cours d'étude.

Un autre espace, plus petit, sera aménagé à l'arrière de la rue Gérard Dubois.

Au-delà, la politique de stationnement arrêtée par le Conseil communal est en cours de réalisation.

Pour faire face aux besoins des navetteurs, mais aussi des utilisateurs des services du tertiaire de la rue Paul Pastur, nous réalisons une place publique qui sera arborée et accueillera des voitures (environ 300) sur des terrains longeant la rue de la Sucrierie et situés à quelque 400 mètres de la gare d'Ath.

Au-delà, nous hébergeons temporairement une société qui a été sinistrée dans le parc économique de Ghislenghien.

Pour parfaire le premier équipement, mais aussi aménager une entrée complémentaire aux zones de stockage que sont les quais de l'Entrepôt, nous avons négocié un échange de terrains avec des particuliers..

Ainsi, nous échangeons une partie du terrain sur lequel est érigé un bâtiment à usage de hall de stockage, d'une superficie de +/-200m<sup>2</sup>, contre une partie des terrains nous appartenant, moyennant paiement par la Ville d'une soulte.

Au-delà, il a été convenu qu'une rampe permettant d'accéder à l'arrière de ces terrains serait réservée au bénéfice de la famille intéressée à partir de la place publique dont il est question ci-dessus. Une clôture séparera les deux propriétés qui, l'une et l'autre, jouxtent le Centre Agro Food Valley.

Quant à la Place, les emplacements de stationnement sont réalisés. Une seule entrée et sortie (voitures, camions) pour des raisons de sécurité. Une piedsente mènera vers le quai de l'Entrepôt et le pont levant. L'éclairage, très performant avec caméras de sécurisation, sera installé fin octobre – début novembre.

Quant aux plantations constituées d'arbres de moyenne tige à feuilles marcescentes et sans production de gomme, ils seront plantés dans le courant du mois de novembre. Quelques espaces verts et fleuris créeront, en cet endroit, un lieu attractif.

## 12. Acquisition des parcelles cadastrées section A, n° 122 a, 122 b, 124 b et 124 d sises à Ghislenghien. Décision

Dans le cadre de la réalisation de rectifications du cours d'eau de 3<sup>ème</sup> catégorie « Le Buissenal » et de l'agrandissement du lit de « La Sille », nous devons acquérir plusieurs parcelles de terrain :

Ainsi, nous pourrions poursuivre le programme d'investissements locaux qui consiste à prendre différentes mesures techniques pour évacuer plus rapidement les eaux d'écoulement en provenance des villages de Gibecq, Ghislenghien et Hellebecq.

Parmi ces mesures :

L'une d'entre elles vise à abaisser le radier du pont situé sous la chaussée de Grammont. ;

Une autre, à créer un secours couvert de la Sille qui, passant sous la rue Tour-Notre-Dame, se déversera dans la Sille, là où elle aboutit dans les vastes bassins d'orages conçus par I.D.E.T.A. au bas de la zone du parc de développement économique ;

Le Buissenal sera remis dans son pristin état et un projet d'un secours empruntant la rue de Mons à Gand est à l'étude.

Tous ces travaux seront, pour partie, subsidiés par la Région wallonne.

L'étude initiée par le Ministère de la Région wallonne exerçant la tutelle sur la Sille n'est pas encore ébauchée, mais elle devrait aboutir à l'aménagement d'un étang, vraisemblablement aux limites entre Ghislenghien et Hellebecq. Cet investissement ne verra vraisemblablement pas le jour avant 2006-2007.

Afin de résoudre d'autres problèmes d'inondations le long de la Sille ou de ses affluents entre Ghislenghien et la Dendre canalisée, nous avons confié à l'Intercommunale IPALLE l'étude du bassin oro-hydrographique de ce cours d'eau qui traverse Meslin-l'Évêque, Isières et en partie Lanquesaint.

De cette façon, nous pourrions compléter les ouvrages que nous avons réalisés sur le rieu St-Jacques à Meslin-l'Évêque et le long de la voie ferrée traversant ce village.

Enfin, l'Intercommunale IDETA vient de confier à une entreprise spécialisée le nettoyage complet du bassin de retenue d'eau installé dans la première partie du parc économique de Ghislenghien. C'est une capacité de stockage complémentaire de +/- 15.000 m<sup>3</sup> qui sera ainsi rendue à cette zone jouxtant la Sille.

### 13. Entrepôt communal sis au Quai de l'Entrepôt. Baux emphytéotiques. Décision

Le 14 avril 2003, le Conseil communal a marqué son accord de principe sur le projet visant à réorganiser l'entrepôt communal sis au Quai de l'Entrepôt à Ath en vue d'y accueillir certains sports et d'autres organisations à caractère économique et culturel.

L'opération de revitalisation de la rue Haute prévoit l'acquisition et la démolition par la Ville de l'immeuble sis rue de Bouchain,19, appartenant à la S.A. Sylla de Silly, actuellement affecté à l'exploitation d'un débit de boissons et d'une salle de jeux (Snooker).

La S.A. Sylla a accepté de céder cet immeuble à la Ville pour autant qu'elle obtienne un bail emphytéotique sur une partie de l'entrepôt susdécrit ainsi qu'un terrain contigu audit bâtiment en vue d'affecter les lieux loués à l'exploitation d'un débit de boissons et d'une salle de jeux (billard, snooker ou autres jeux licites).

Ce bail pourrait être conclu pour une durée de 50 ans moyennant paiement d'une redevance annuelle.

De son côté, la Ville s'engage à faire réaliser à ses frais, dès avant l'entrée en jouissance de l'emphytéote, quelques travaux énumérés dans le projet de bail.

D'autre part, la Province a également sollicité l'obtention d'un bail emphytéotique sur l'autre partie de l'entrepôt susdécrit en vue de l'affecter à l'exploitation d'une salle de gymnastique et ce, afin de répondre au souhait de l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Ath proche du site.

Ce bail pourrait être conclu pour une durée de 99 ans et moyennant paiement d'un canon symbolique de 1 € par an aux conditions particulières suivantes :

1) la Province introduit préalablement un dossier S.A.E.D. pour la rénovation de la toiture complète.

2) la Ville introduit préalablement un dossier S.A.E.D. pour la rénovation des quais et de la rue » d'accès.

3) la Province de Hainaut prend à sa charge les travaux nécessaires à la transformation du bâtiment en une salle de sport.

4) Infrasport subsidie ces travaux à concurrence de 60%.

5) la salle est mise à disposition de la Ville durant les périodes d'inoccupation par les Institutions provinciales pour une redevance de 1 € comprenant le loyer, qui sera revu après 18 ans, et les charges.

6) création d'un comité de suivi qui gère l'organisation quotidienne et pratique de la salle de sports.

Des procès-verbaux d'enquête, il résulte que ces projets n'ont rencontré aucune opposition.

### 14. Terrains sis au lieu-dit "Petit Casino" à Ath:

- Réalisation anticipée du bail emphytéotique existant

- Renonciation à accession en faveur de L'Habitat du Pays vert sur les terrains nécessaires à l'implantation des neuf nouvelles maisons avec vente des terrains à L'Habitat du Pays vert et aux futurs acquéreurs

Le 15 janvier 2003, la Ville a remis par bail emphytéotique de 66 ans à la société l'Habitat du Pays Vert, les 11 petites maisons de l'ancien Casino au Faubourg de Mons ainsi qu'un terrain

Ce terrain avaient été remis à l'Habitat du Pays Vert pour lui permettre de construire 6 nouvelles maisons.

Depuis, ce projet a évolué et les maisons à construire , aujourd'hui au nombre de 9 (6 locatives appartenant à HPV et 3 acquisitives appartenant à des privés), sont implantées sur une autre parcelle que celle remise par bail emphytéotique.

Il convient donc de résilier anticipativement, de commun accord entre les parties, le bail emphytéotique uniquement sur la partie relative au terrain susdécrit moyennant remboursement par la Ville.

La Ville passerait ensuite un acte de renonciation à accession en faveur de l'Habitat du Pays Vert sur le terrain correspondant à la nouvelle implantation des maisons.

Enfin, une fois les maisons construites, le terrain serait vendu à l'Habitat du Pays Vert et aux futurs acquéreurs.

Du procès-verbal d'enquête, il résulte que ce projet n'a rencontré aucune opposition.

## **RENOVATION URBAINE**

### 15. Hôtel de Police rue de la Station. Acquisitions et bail emphytéotique. Décision

Dans le cadre du projet de transformation en Hôtel de Police d'un ensemble immobilier appartenant à la SNCB et à La Poste, sis rue de la Station à Ath, il a été décidé :

d'acquérir ,pour cause d'utilité publique, l'ancien bureau de Poste.

d'acquérir, pour cause d'utilité publique, l'ancien BUD de la SNCB et l'abri à vélos.

de remettre à la SNCB, par bail emphytéotique de 99 ans et moyennant paiement d'1 €, une partie des locaux sis au rez-de-chaussée de l'ancien BUD.

Les projets d'actes établis alors par le Commissaire au Comité d'Acquisition d'Immeubles à Mons, ont été soumis à l'examen des représentants de la SNCB, de la Poste et de la Ville. Sur base des remarques émises par ces derniers, les projets d'actes ont été modifiés, notamment en ce qui concerne le prix relatif au point 1) susdit ainsi que les articles 5,11 et 12 du point 3).

Le plan de mesurage ainsi que le plan des locaux remis par bail emphytéotique à la SNCB ont également été revus.

## **ACADEMIE DE MUSIQUE**

### 16. Achat et réparation d'instruments de musique. Projet. Choix des modes de passation de marchés et de financement. Approbation

L'Académie de musique accueille quelques 1200 élèves par semaine. Cet accroissement d'utilisateurs implique l'acquisition de nouveaux instruments et le remplacement d'instruments vétustes.

Ainsi, le Directeur de l'Académie souhaite acquérir 1 basson, 1 hautbois, 1 cor, 2 clarinettes en Ut, 2 clarinettes en Sib, 1 saxophone Alto, 1 saxophone soprano courbé, 2 cornets à pistons, 2 trompettes Sib, 2 violons  $\frac{1}{4}$  , 2 violons  $\frac{1}{2}$  , 2 violoncelles  $\frac{1}{2}$  , 2 violoncelles  $\frac{3}{4}$ .

Au-delà, la mécanique des deux pianos à queue qui datent d'une trentaine d'années, doit être complètement remplacée.



### 17. Calendrier des congés scolaires pour l'année 2004-2005

Vu la circulaire du 20 avril 2004 concernant les congés scolaires, il y a lieu de récupérer une journée d'ouverture.

Voici donc le calendrier de récupération :

les 22, 23 et 24 octobre 2004 : spectacle d'art dramatique (à partir de 20 heures)

les 25, 26, 27 et 28 novembre 2004 : idem

les 14, 15 et 16 janvier 2005 : idem

le 19 mars 2005 : concert symphonique avec les lauréats de l'établissement

le 31 janvier 2005, 1<sup>er</sup>, 2 et 3 avril 2005 : spectacle d'art dramatique.

### **ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**

#### 18. Achat de matériel. Choix du mode de marchés. Décision

Sur base de l'enquête menée par le service "Accueil extrascolaire" auprès des parents des enfants scolarisés dans l'entité d'Ath, il est apparu utile de mettre à disposition des différents opérateurs d'accueil du matériel de qualité sous forme de malles à thème itinérantes pour mener à bien leurs activités en dehors des heures scolaires.

La Région wallonne a accordé au service extrascolaire de la ville d'Ath une subvention..

Il est proposé au Conseil communal d'affecter ce subside pour l'achat de petit mobilier, de jeux et de matériel de bricolage et d'approuver le cahier spécial des charges.

Les crédits nécessaires à la couverture de ces dépenses seront prévus lors de la prochaine modification budgétaire de l'exercice 2004 et seront couverts entièrement par subside.

### **COMITE DE SUIVI DU TGV**

#### 19. Réception du Comité de suivi du TGV

-